

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

359/20

EC/IRLB

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, également convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSION, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Objet : Subvention d'équilibre au budget CCAS

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que dans sa délibération n°322/20 du 17 mars 2025 correspondant au vote du budget principal et du budget annexe, le BP 2025 dans son chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » prévoyait une participation financière au budget annexe CCAS.

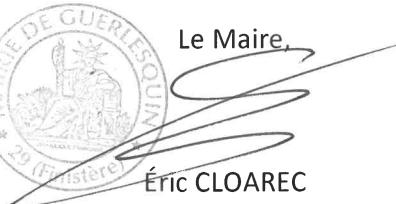
Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que cette subvention au budget annexe CCAS doit être délibérée en conseil municipal avant le 31 décembre 2025, afin d'autoriser le mouvement des fonds au budget CCAS.

Monsieur Le Maire précise que le montant de cette subvention d'équilibre s'élève à 4 421,07 €.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette subvention d'équilibre au budget annexe CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, cette subvention d'équilibre d'un montant de 4 421,07 € au CCAS.

Pour extrait conforme,


Le Maire,
Eric CLOAREC


La secrétaire de séance,
Cyrielle MOY